

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 17 ET 18 DECEMBRE 2018

Point 7 de l'ordre du jour

**Transmission du postulat déposé par MM. Nicolas Pasquier et Yann Hofmann,
intitulé : Bulle "VilleVerte" – pour des espaces verts de qualité**

Lors de la séance du 8 octobre 2018, MM. Nicolas Pasquier et Yann Hofmann ont déposé le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

Le postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 19 novembre 2018, ledit Bureau l'a déclaré recevable.

Le Bureau du Conseil général soumet au vote du Législatif communal la transmission au Conseil communal du postulat déposé par MM. Nicolas Pasquier et Yann Hofmann, intitulé : Bulle "VilleVerte" – pour des espaces verts de qualité

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

La Présidente

Anne-Luce Pernet-Baeriswyl

Le Secrétaire

Guy Monney

Bulle "VilleVerte" – pour des espaces verts de qualité

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Éléments structurants du paysage urbain, les espaces verts répondent à différentes fonctions sociales, environnementales, économiques et esthétiques. La qualité de vie et l'attractivité d'une ville sont étroitement liées à la disponibilité et à la qualité de ces espaces.

La Ville de Bulle s'est déjà engagée à prendre de très nombreuses mesures favorisant la biodiversité et la gestion différenciée des espaces verts. Elle a établi également un cadastre des arbres dignes d'intérêt. Des efforts restent à accomplir, par exemple en ce qui concerne la protection des vieux arbres, la protection des arbres lors de chantiers et de manifestations ou encore le réaménagement de certaines rues. Surtout, une vision d'ensemble d'une gestion durable des espaces verts manque encore. Il convient dès lors de répondre à la volonté populaire, en consolidant les acquis et en encourageant les bonnes pratiques et l'échange d'expériences. Ces objectifs peuvent être atteints en intégrant le réseau Villes Vertes Suisses.

En suivant les villes pionnières telles que Bâle, un projet de recherche - action « VilleVerte Suisse » a été lancé par l'Union Suisse des Services de Parcs et Promenades (USSP) avec des partenaires institutionnels et scientifiques et des projets pilotes ont été menés. Il est désormais entré dans une nouvelle phase et après Lucerne et Winterthur en 2017, Ecublens fut la première ville romande à être certifiée « VilleVerte » le 28 avril dernier. D'autres villes vaudoises et alémaniques sont en cours de certification alors que la Ville de Fribourg a initié une démarche similaire l'année passée.

Le programme procède par une analyse complète de la gestion actuelle de ces espaces puis par la mise en œuvre de mesures concrètes pour en améliorer la durabilité. Des outils de planification, d'entretien, d'organisation et de communication sont fournis pour atteindre des objectifs progressifs adaptés à la situation locale. A travers ce programme, les villes peuvent prétendre à divers degrés de certification (bronze, argent et or) qui rendent visible la gestion durable et les efforts entrepris. Le label or permet d'ajouter une certification bio aux espaces verts gérés par la commune.

La démarche « VilleVerte Suisse» permettra de valoriser les actions déjà entreprises par la section des Espaces Verts de la Ville de Bulle, mais aussi et surtout de progresser sur les plans de l'entretien durable, de la protection des arbres, de la planification et de la sensibilisation de la population.

En bref, la population bulloise s'est montrée très attachée à ses espaces verts et également très réceptive à l'idée de doter sa ville de nouveaux espaces verts. Le présent postulat répond naturellement à cette volonté. Soutenu par l'Office Fédéral de l'Environnement, l'instrument proposé est sérieux. Et il est efficace pour garantir l'aménagement d'espaces verts de qualité.

Dans cet esprit, les postulants demandent au Conseil communal d'étudier :

1. la mise en place d'une gestion durable des espaces verts en rejoignant le programme VilleVerte Suisse.
2. les moyens à mettre en œuvre par la section des Espaces Verts pour atteindre les différentes certifications du programme VilleVerte Suisse.

Je vous remercie pour votre attention. »